

**Projet d'appui à l'organisation des élections présidentielles 2006**

**République du Bénin**

**Description succincte:**

Ce projet est le fruit de la volonté des partenaires d'accompagner conjointement le processus démocratique au Bénin. Cofinancé par la Commission Européenne, les Pays-Bas, la Belgique, le PNUD et possiblement les Etats-Unis (en négociation avec leurs sièges respectifs), il a pour objectif de renforcer les capacités opérationnelles et techniques de la Commission Electorale Nationale Autonome, en vue d'une gestion efficace et transparente des élections présidentielles prévues pour le 5 mars 2006.

**Page de signature**

**Pays : République du Bénin**

**Effet (s) escompté (s):** Les bases de l'économie sont renforcées à travers une meilleure gouvernance.

**Indicateurs (s) :**

Taux d'accroissement des recours déposés (base : 2001);

Taux de participation aux élections (base : 2001)

**Produit (s) escompté (s):** Un système efficace de gestion des élections mis en place .

**Indicateurs (s) :**

Pourcentage de personnes satisfaites de l'organisation des élections (base 2001)

Nombre de contentieux relatifs à la liste électorale (base 2001)

Partenaire chargé de la mise en oeuvre : Commission Electorale Nationale Autonome (CENA)

**Période du programme**  
UNDAF/CPAP 2004-2008

**Composante du programme :** Bonne gouvernance et consolidation de la démocratie

**Titre du projet :** Projet d'appui à l'organisation des élections présidentielles 2006

**Numéro du projet :** 00048445

**Durée du projet :** 6 mois

**Modalité de gestion :** Exécution Directe (DEX)

**Ressources allouées :**

PNUD (Ressources ordinaires) 300.000 \$EU (162 546 000 FCFA)

Pays Bas: 1.000.000 € (1.176.471 \$EU ; 655 957 000 FCFA)

**Autres financements attendus**

Commission Européenne: 5.000.000 € (5.882.357 \$EU ; 3.279.785.000 FCFA)

Belgique : 500.000 € (588.235 \$EU ; 327.978.500 FCFA)

Etats-Unis : 325.000 \$EU (181.207.970 FCFA)

**Approuvé par:**

**Signature**

**Date**

**Nom/Titre**



Gouvernement  
(Ministre des Finances  
et de l'Economie)

27 DEC. 2005

Cosme SEHLIN

CENA

PNUD

*[Handwritten signature]*

27/12/05

Estelle GAZANAT  
Représentant Résident

## **Partie I. Analyse de situation**

Le développement politique du Bénin, pendant les douze premières années qui ont suivi l'indépendance (1960-1972), a été caractérisé par une instabilité très prononcée de ses institutions politiques, ponctuée par de fréquents coups d'Etat et autres manifestations populaires. Suite au coup d'Etat militaire du 26 octobre 1972, le pays a connu pendant dix-sept ans, un régime militaire ayant une orientation révolutionnaire socialiste basée sur le marxisme-léninisme. Vers la fin des années 80, les insuffisances du mécanisme mis en place ont fini par amener le régime du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) à engager le dialogue politique avec toutes les composantes de la société à travers la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990. Cet événement, capital dans l'histoire politique du Bénin, y marque le point de départ du Renouveau démocratique.

Une nouvelle constitution a été élaborée et adoptée en décembre 1990 sur la base des principes classiques de la démocratie libérale, à séparation des pouvoirs dans un contexte de multipartisme intégral. Le système démocratique ainsi mis en place au Bénin a fait montre d'une stabilité remarquable. Des institutions démocratiques ont été installées, fonctionnent assez bien et les élections sont organisées aux échéances fixées par la constitution du 11 décembre 1990. Depuis 1990 le pays a organisé, dans un environnement pacifique et de pluralisme politique plusieurs élections dont quatre législatives, trois présidentielles et une consultation locale, sans oublier le référendum constitutionnel de 1990. La sanction des urnes s'est traduite par deux alternances politiques (1991 et 1996) au niveau présidentiel et le renouvellement régulier de la législature tous les quatre ans.

Les élections présidentielles en mars 2006 marqueront un tournant très important pour la consolidation de la démocratie au Bénin du fait d'une recomposition inéluctable du paysage politique, en raison de la non présentation des deux principaux candidats aux élections présidentielles passées que sont MM Mathieu Kérékou et Nicéphore Soglo frappées par les dispositions constitutionnelles de la limite d'âge et de mandats. Le bon déroulement de ces élections s'avère donc critique et appelle de la part de tous –Gouvernement, partis politiques, Société civile, partenaires au développement- et en particulier de la part de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) une préparation efficace des opérations qui y sont liées.

En effet, aux termes de l'article 40 de la loi n° 2000-18 du 3 janvier 2001 portant règles générales des élections en République du Bénin, les élections sont gérées par la CENA. Composée de 25 membres, dont 19 sont désignés par les partis politiques, deux par la société civile et 4 par le Gouvernement, elle est le maître d'oeuvre des opérations électorales. Elle peut compter pour cela sur ses démembrements qui vont jusqu'au niveau des arrondissements selon les dispositions de la loi n°2005-14 du 08 juillet 2005 portant règles générales pour les élections. De façon plus concrète, elle :

- est chargée de la préparation, de l'organisation, du déroulement, de la supervision des opérations de vote et de la centralisation des résultats ; parmi les préparatifs des élections, l'organisation du recensement électoral national approfondi (RENA), (une innovation de la loi n°2005-14 du 08 juillet 2005 portant règles générales pour les élections) occupe une place très importante ;
- a tout pouvoir d'investigation pour assurer la sincérité des votes.

En tant que tel, la CENA dispose d'une réelle autonomie par rapport aux institutions de l'Etat, jouit d'une autonomie de gestion de son budget et dispose d'un Secrétariat Administratif Permanent (SAP).

Pour les élections de mars 2006, la CENA a été mise en place le 23 septembre 2005. Suite à l'installation de son bureau le 11 octobre, l'institution a élaboré un chronogramme et un budget pour l'organisation des élections qu'elle a soumis au Gouvernement pour la mise à disposition des fonds.

Tirant leçon des élections précédentes, on peut noter que le bon déroulement des élections dépend des facteurs essentiels que sont : l'organisation des opérations en amont des élections (établissement de la liste électorale et délivrance des cartes d'électeurs, sensibilisation de la population sur les opérations électorales), l'organisation des opérations de vote proprement dites qui comprend un contenu logistique très important, le dépouillement des bulletins de vote, la proclamation des résultats du scrutin dans les délais et le traitement des recours.

La bonne gestion des opérations en amont des élections aurait pu être facilitée par un bon fonctionnement du SAP-CENA. La revue faite en 2002 par la Division de l'Assistance Electorale des Nations Unies, à la demande du Gouvernement du Bénin avait déjà suggéré le renforcement de cette institution qui est censée représenter la mémoire institutionnelle des opérations électorales au Bénin. De même, les opérations en amont du scrutin auraient pu être facilitées par l'existence d'une liste électorale permanente informatisée (LEPI). Les deux tentatives d'élaboration de cette liste, fortement soutenues par les partenaires au développement, n'ont pas encore abouti, faute de consensus politique. C'est pour pallier l'absence de la LEPI que la loi n°2005-14 du 08 juillet 2005 portant règles générales pour les élections a préconisé l'organisation d'un recensement électoral national approfondi (RENA) dont les implications financières et organisationnelles posent problème compte tenu du temps restant à courir avant les élections et des moyens financiers prévus par le Gouvernement pour les élections. C'est pourquoi, l'Assemblée Nationale a voté le mercredi 21 décembre 2005 sa suppression. Les élections précédentes ont été marquées par la formation tardive (à la veille du scrutin) des agents électoraux. Ceci n'a pas facilité le déroulement des opérations qui ont été marquées par des insuffisances relevées par nombre d'observateurs. Il est important pour un bon déroulement des élections que ces opérations soient mieux planifiées et exécutées à temps.

Quant aux opérations de vote proprement dites, elles comprennent un contenu logistique très important (mise à disposition des électeurs du matériel de vote, formation des agents électoraux aux dispositions organisationnelles et légales des élections, facilitation de l'accès aux bureaux de vote, dispositions sécuritaires, déploiement des observateurs etc.). Une mauvaise appréciation des tâches est souvent à l'origine de nombreuses contestations et recours. Par exemple, lors des dernières élections, le matériel lourd n'était pas arrivé à temps dans les villages et dans certaines communes.

Les opérations de dépouillement des bulletins de vote constituent aussi une phase critique du processus électoral. Elle appelle la mise en place d'une part, de dispositions logistiques appropriées pour assurer un transport efficace des urnes vers le centre de regroupement et, d'autre part, d'une organisation des opérations de dépouillement et de calcul garantissant célérité, équité et transparence. Nombre de contestations sont également liées à une mauvaise gestion de cette phase.

La proclamation des résultats du scrutin présidentiel est du ressort de la Cour Constitutionnelle. Il est très important qu'elle soit faite dans les délais pour éviter des soupçons de fraudes, comme cela a été le cas lors des présidentielles de 2001. Pour ce faire, il est indispensable que les autres phases énumérées plus haut soient organisées le plus efficacement possible.

La gestion des recours est aussi d'une importance capitale pour la transparence des élections. Le nombre des recours est souvent en relation directe avec la qualité de l'organisation des opérations qui se trouvent en amont de la proclamation des résultats.

Au niveau de l'ensemble des phases des élections, la société civile a joué un rôle très important par le passé. On la retrouve aussi bien dans le domaine de la sensibilisation des populations que de la formation ou de l'observation des opérations électorales.

Lorsque l'on considère l'ampleur des différentes opérations préparatoires aux élections et le chronogramme proposé par le CENA (ci-dessous), il apparaît que c'est un grand défi pour la CENA d'assurer le bon déroulement de toutes ces phases en vue de réussir les présidentielles de mars 2006.

**Calendrier de la CENA (Décembre 2005)**

<b>Date ou période</b>	<b>Activités</b>
12 décembre 2005	Installation des Commissions Electorales Départementales (CED). Elections des bureaux des CED.
14 décembre 2005	Installation des Commissions Electorales Communales (CEC). Election des bureaux des CEC.
15 décembre 2005	Installation des Commissions Electorales d'Arrondissement (CEA). Election des bureaux des CEA.
16 au 18 décembre 2005	Nomination des agents recenseurs conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi électorale.
19 décembre 2005	Publication de la liste des agents recenseurs.
21 au 23 décembre 2005	Formation des agents recenseurs.
26 décembre 2005 au 15 janvier 2006	Recensement et délivrance des cartes d'électeur.
20 janvier au 18 février 2006	Affichage des listes électorales.
25 janvier 2006 (date limite)	Dépôt des candidatures au siège de la CENA
28 janvier 2006	Affichage à la CENA, aux sièges des CED, CEC et CEA de la liste des candidats retenus par la Cour Constitutionnelle.
30 janvier 2006	Dépôt des photos et logos des candidatures au siège de la CENA.
01 février 2006	Tirage au sort des candidats aux fins de réalisation du spécimen du bulletin unique.
03 février 2006	Présentation du spécimen du bulletin unique aux candidats ou à leurs représentants.
10 février 2006	Mise à disposition des candidats ou de leurs représentants dûment mandatés, du spécimen du bulletin unique pour la campagne électorale.
17 février au 03 mars 2006	Campagne électorale du premier tour.
25 février 2006	Publication de la liste des membres des bureaux de vote.
27 et 28 février 2006	Formation des membres des bureaux de vote.
05 mars 2006	Premier tour du scrutin
09 mars 2006	Publication des grandes tendances du premier tour.
09 mars au 19 mars 2006	Campagne électorale du second tour.
20 mars 2006	Second tour du scrutin.
	Publication des grandes tendances du second tour.

Le défi est d'autant plus grand que le démarrage des activités de l'institution reste conditionné à la mise à disposition par le Gouvernement des ressources financières nécessaires au financement de son plan de travail. Or, les innovations mentionnées plus haut –RENA et création des CEA- ont accru de façon significative le budget des élections déjà sujet à un accroissement tendanciel. Ainsi de 9 milliards de francs CFA en 2001, le budget de la CENA est passé à près de 20 milliards en 2005, soit près de cinq fois l'allocation budgétaire de 4 milliards octroyée par le Gouvernement. A cela il faut ajouter les budgets des autres institutions républicaines censées contribuer au bon déroulement des élections (Haute Autorités de l'Audiovisuel et de la Communication, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation, Cour Constitutionnelle, etc.), soit un coût total d'environ 31 milliards de francs. Afin de réduire les coûts, des voix autorisées proposent l'abandon de la RENA et la réalisation d'un recensement électoral simple. Mais une telle option appelle une révision de la loi électorale, intervenue le mercredi 21 décembre 2005. Malgré cela la contribution gouvernementale est toujours attendue. Ce retard constitue un risque pour le respect des échéances prévues par la Constitution pour l'organisation des élections présidentielles. Les risques d'un blocage institutionnel, avec des menaces potentielles sur le cours de la démocratie, sur la paix, la sécurité et le développement du Bénin et de la sous-région sont à considérer. C'est pourquoi la Communauté des partenaires au développement –la Commission Européenne, les Pays-Bas, la Belgique, le PNUD et possiblement les Etats-Unis (en négociation avec leur siège) a décidé, au-delà de l'appui traditionnel apporté au processus électoral, de dégager des ressources substantielles afin que les élections se tiennent en mars 2006, conformément aux dispositions constitutionnelles, à travers une assistance conséquente à la CENA.

## Partie 2. Stratégie

L'importance des prochaines élections présidentielles pour l'enracinement du processus démocratique au Bénin est cruciale. Elle l'est davantage pour le développement économique et social du pays dans la mesure où l'économie ne peut se bâtir durablement que si la bonne gouvernance, que traduit le bon fonctionnement des institutions, est assurée, dans un contexte de paix, de sécurité et de stabilité politique nationale et sous-régionale. C'est pourquoi l'appui aux élections présidentielles de 2006 s'inscrit parfaitement dans le sens de l'effet du Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF), « Les bases de l'économie sont renforcées à travers une meilleure gouvernance ». En appuyant les élections, les différents partenaires au présent projet souhaitent contribuer à la mise en place d'un environnement politique et institutionnel favorable au relèvement des principaux défis de développement auquel le Bénin fait face.

C'est en tenant compte du rôle central de la CENA dans la gestion du processus électoral que les partenaires ont choisi d'apporter leur appui principalement à cette institution en mettant ensemble les ressources qui lui sont destinées. Ce faisant, il s'agit de maximiser l'impact de l'appui à la CENA à travers les effets de synergie et la réduction du temps requis pour traiter avec les partenaires pris individuellement. C'est pourquoi en tant que chef de file de cette initiative conjointe d'appui aux élections, le PNUD assure la coordination des appuis des partenaires afin d'en garantir la cohérence et l'efficacité, de faciliter le dialogue entre la CENA, les partenaires et le gouvernement.

Compte tenu des problèmes identifiés plus haut, l'appui des partenaires vise essentiellement à faciliter les opérations relatives au scrutin présidentiel de mars 2006 en renforçant les capacités de la CENA sur les plans institutionnel, organisationnel et matériel. L'appui se

focalisera sur les activités spécifiques de la CENA qui visent à l'amélioration de la transparence du processus électoral, notamment le renforcement des capacités, l'amélioration du registre des votants, de la collecte et de la transmission des résultats, l'éducation et l'information des électeurs, et la sensibilisation du public. Le détail de l'appui à fournir se trouve dans la section II « Cadre de résultats et ressources » du présent document de projet.

Sur le plan institutionnel le projet mettra à la disposition de la CENA des experts électoraux qui par leur collaboration quotidienne avec les membres de la CENA à tous les niveaux, renforceront la capacité opérationnelle de l'institution.

Sur les plans matériel et organisationnel, l'assistance du projet à la CENA se matérialisera à deux niveaux :

Une assistance matérielle directe à la CENA basée sur une liste de besoins faite par ladite institution ;

Un appui organisationnel qui sera matérialisé par la formation à la gestion des opérations se trouvant en amont du scrutin et l'organisation des opérations de vote proprement dites.

Il est également prévu un appui à la CENA dans la coordination et la gestion des contributions internationales matérielles et financières au processus électoral, en particulier en organisant des réunions d'information régulières des partenaires au développement sur l'état d'avancement du processus électoral à travers le mécanisme du Comité de Pilotage cité ci-dessous.

### **Partie 3. Arrangements de gestion**

#### 3.1 Modalités de financement du projet

Un « Protocole d'accord en soutien aux élections présidentielles 2006 au Bénin » est signé entre le Gouvernement de la République du Bénin (Ministère des Finances et de l'Economie), la Commission Electorale Nationale Autonome et le Programme des Nations Unies pour le Développement au nom des partenaires au développement contribuant au panier commun à travers ce projet.

Les partenaires au projet d'appui aux élections présidentielles de 2006 ont retenu la modalité de partage des coûts pour financer ledit projet. Selon celle-ci, les gouvernements donateurs bilatéraux et multilatéraux, contribuent aux fonds du projet parrainés par le PNUD. A cet effet, l'accord type de participation aux coûts, signé entre le donateur et le PNUD, constitue l'accord juridique entre les deux parties. Cet accord précise la contribution du donateur ainsi que l'échéancier de paiement. Le PNUD doit s'assurer que les contributions sont effectivement disponibles pour la mise en oeuvre des activités planifiées.

La participation aux coûts fait ainsi partie des ressources du PNUD et est entièrement intégrée dans le budget global du projet et enregistrée en tant que partie du budget du projet. Les contributions des partenaires s'appliquent à l'ensemble du budget du projet sans allouer à une ligne de budget spécifique, à des apports spécifiques ou à un élément spécifique.

La contribution au titre de la participation aux coûts doit inclure une part calculée au prorata des frais de Service de Gestion Générale de 5%, ainsi que les frais directs liés à la gestion du projet indiqués dans le budget du projet. L'utilisation des contributions non dépensées en raison de changements dans l'application du projet est négociée avec le donateur.

Les rapports réguliers sont élaborés et remis aux donateurs sur les dépenses et les résultats obtenus avec leur contribution. La périodicité des rapports est indiquée ci-après dans la partie « Suivi et évaluation ».

### 3.2 Modalité de gestion du projet

Sous la modalité exécution directe, le PNUD assure la gestion efficace du projet et du panier commun en étroite collaboration avec la CENA qui assure la programmation et la réalisation cohérente des activités dans le cadre de son plan global pour l'organisation des élections en vue d'atteindre les objectifs du présent document de projet. Soutenue par l'assistance bilatérale et multilatérale, la CENA élaborera un plan d'activités opérationnel détaillé du processus électoral. Les activités de ce plan opérationnel seront financées d'une part par le panier commun et d'autre part par la contribution gouvernementale directe. D'autres partenaires apporteront des contributions en matériel à la CENA de façon bilatérale.

Pour la gestion opérationnelle du projet, le PNUD recrutera une Unité de Gestion du Projet qui assurera la gestion quotidienne du projet et du panier commun et qui apportera des conseils et appuis techniques à la CENA pour la réalisation des activités auxquelles contribue ce projet. Par ailleurs, le PNUD assurera la collaboration avec les partenaires participant au financement du panier commun et la coordination avec le Gouvernement et les partenaires intervenant bilatéralement à travers le mécanisme du Comité de Pilotage précisé ci-après.

Au début du présent projet la CENA et l'Unité de gestion du projet élaboreront, sur base du plan d'activités opérationnel de la CENA, le programme d'activités sous financement du panier commun. Ils élaboreront par la suite des rapports réguliers d'avancement des activités (Partie 4 « Suivi et évaluation »).

Le PNUD rendra compte aux bailleurs de fonds contribuant au panier de l'utilisation de leurs ressources conformément aux règles et procédures du PNUD.

### 3.3 Coordination et supervision

Le projet a une structure de gestion à trois niveaux : un Comité de Pilotage, un Comité Technique et une Unité de Gestion du Projet.

#### *Le Comité de Pilotage*

Le Comité de Pilotage est responsable de l'orientation stratégique du Panier. Il sera co-présidé par le Représentant Résident du PNUD et le Président de la CENA et sera composé des représentants des Partenaires au Développement qui participent au Panier, du Gouvernement (Ministère des Finances et de l'Economie) et de la CENA. D'autres parties, en plus des membres ordinaires, pourront être invités à assister comme observateur au Comité (sans vote). Si un Partenaire au Développement supplémentaire devait se joindre au Panier, la représentation sera revue et modifiée le cas échéant avec l'accord de 75% des membres du Comité de Pilotage. L'Unité de Gestion du Projet assurera le Secrétariat du Comité de Pilotage et la coordination du Comité Technique.

Le Comité de Pilotage se réunira une fois par mois, et plus fréquemment selon le besoin et aura les responsabilités ci-dessous :

- Définir les orientations stratégiques sur le financement par le Panier des activités électorales;
- Instruire l'Unité de Gestion du Projet sur la gestion du Panier ;
- Décider de toutes les questions permettant d'assurer la gestion et le fonctionnement effectif du Panier et le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet, en conformité avec les dispositions du Protocole d'Accord, de ses Annexes et du Document de Projet du PNUD ;
- Valider, lorsqu'il est en place, la sélection des conseillers techniques et le personnel essentiel de l'Unité de Gestion du Projet ainsi que les évaluateurs et auditeurs externes;
- Instruire l'Unité de Gestion du Projet sur les actions à entreprendre si des circonstances extérieures rendent difficile le respect des délais et des indicateurs de performance d'origine ;
- Superviser l'Unité de Gestion du Projet dans son rôle de Secrétaire du Comité de Pilotage.

Le quorum sera de 75% des membres du Comité de Pilotage, avec au moins la CENA et deux Partenaires au Développement présents. Les décisions au sein du Comité de Pilotage doivent être prises par consensus.

#### *Le Comité Technique*

Le Comité Technique sera responsable de la préparation des questions spécifiques devant être discutées et décidées au sein du Comité de Pilotage. Il sera composé des délégués de la CENA, des partenaires au développement membres du Comité de Pilotage et par les experts électoraux internationaux présents dans le pays et recrutés par les partenaires au développement. L'Unité de Gestion du Projet convoquera le Comité Technique de façon souple en tenant compte des besoins techniques et de la disponibilité des membres.

#### *L'Unité de Gestion du Projet*

L'Unité de Gestion du Projet sera l'organe en charge de la gestion quotidienne du Panier et doit rendre compte au Comité de Pilotage. Le PNUD est chargé de mettre en place et superviser l'Unité de Gestion du Projet.

L'Unité de Gestion du Projet travaillera en étroite collaboration avec la CENA qui est l'autorité nationale responsable pour la programmation et la réalisation des activités liées aux élections. Le Chef de l'Unité qui est le Conseiller Technique Principal assurera la liaison avec le Comité de Pilotage et le Comité de Technique.

Le personnel de l'Unité de Gestion du Projet sera recruté selon les procédures du PNUD à travers un processus de sélection compétitif auquel participe la CENA et les partenaires au développement contribuant au Panier, qui le souhaitent. Lorsque le Comité de Pilotage est mis en place, il validera la sélection du personnel essentiel.

L'Unité de Gestion du Projet est composé du personnel suivant:

- Un Conseiller Technique Principal (CTP) international expert en élections qui sera le Chef de l'Unité;
- Un Expert national en formation, communication et sensibilisation ;
- Un Expert international en acquisition et gestion de matériels et de contrats ;
- Un Responsable financier et comptable (national) ;
- Un(e) Assistant(e) comptable (national) ;
- Un(e) Assistant(e) administratif(ve) (national) ;
- Deux Chauffeurs/plantons (national) .

Le Conseiller Technique Principal (CTP), l'Expert en acquisitions, le Responsable financier et comptable, l'assistant comptable, l'assistant administratif et un des deux chauffeurs resteront jusqu'à la fin de l'évaluation et de l'audit pour pouvoir fournir l'information requise par ces missions. En revanche, l'Expert en formation, sensibilisation et communication ne reste que pour la période électorale.

Les candidats internationaux retenus doivent avoir au moins 8 ans d'expérience professionnelle dans l'administration des élections. Ils doivent avoir obtenu des résultats reconnus dans la planification et la mise en place de projets d'assistance électorale avec des financements d'organisations internationales. Ils doivent avoir de l'expérience en matière de législation électorale et de systèmes électoraux. Une expérience dans un pays d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique Centrale, en particulier au Bénin, est un atout. Ils doivent avoir un excellent niveau en français, écrit et parlé. Ils doivent être capables de fournir des conseils expérimentés aux parties prenantes dans le processus électoral dans leurs domaines d'expertise. Le Responsable international doit avoir une expérience approfondie d'au moins 10 ans en gestion de programme, de personnel et de finances à un niveau supérieur.

De plus, le PNUD peut recourir aux experts nationaux ou internationaux court-terme ou aux missions d'appui des Nations Unies ou ailleurs pour l'appui technique précis selon le besoin du Projet et de la CENA. Vu la nécessité de démarrer les activités de la CENA avec l'appui du Projet avant l'installation complète de l'Unité de Gestion du Projet, un chargé de projet sera recruté pour un mois pour s'occuper de l'administration des paiements immédiats. Une mission de IAPSO (unité du PNUD à Copenhague chargé d'acquisitions) est également prévue pour peaufiner le plan d'acquisitions avec la CENA.

La CENA assurera un espace de travail dans ou près de ses locaux pour l'Unité de Gestion du Projet.

Les responsabilités détaillées de l'Unité de Gestion sont précisées dans les Termes de Référence en Annexe 1.

### 3.4 Rôle des partenaires

La mise en œuvre du présent projet fait intervenir les partenaires suivants :

- **La CENA** : institution dont le mandat est d'organiser les élections, devra, à ce titre, élaborer avec l'appui de l'équipe de gestion du projet, conformément au plan d'activités opérationnel, s'assurer ensemble avec l'unité de gestion de projet du bon déroulement du processus électoral et s'assurer de l'obtention des résultats de chaque étape d'activités ;
- **Le Gouvernement** : outre sa contribution financière aux élections, il devra assurer que les apports et facilités des autres structures nationales (notamment la sécurité) sont libérés dans les délais requis ; il prend en charge le fonctionnement de la CENA et assure la liaison entre le projet et ses composantes.
- **Les partenaires au développement (participant au panier)** : Ils assurent la mise à la disposition du financement du projet d'appui au processus électoral et participent au comité de pilotage. Ils mènent le plaidoyer politique sur certaines questions.
- **Le PNUD** : Gère le panier commun, met à la disposition de la CENA, conformément au plan de travail, des moyens nécessaires (matériel et technique) pour la mise en œuvre des activités et rend compte de l'utilisation de fonds. Il finance l'équipe de gestion du projet. Il coordonne l'assistance de la Communauté Internationale, contribue à la mobilisation des ressources, coordonne le Comité Technique sur les élections et co-préside, avec la CENA, le Comité de Pilotage du projet.

### 3.5 Procédures de recrutement et d'acquisitions des biens et services

L'acquisition en biens, services et assistance technique, ainsi que la supervision des actifs, est sous la responsabilité de l'Unité de Gestion du Projet. Lorsqu'il est en place, le Comité de Pilotage valide la sous-traitance d'organisations spécialisées ou d'entreprises ainsi que l'identification d'observateurs extérieurs.

L'acquisition sera réalisée en accord avec les règles et règlements du PNUD avec l'appui de IAPSO, en prenant en compte les principes de rentabilité et de meilleures pratiques en matière d'acquisition.

Les activités liées au Panier qui sont sous-traitées feront l'objet d'appels d'offres conduits par l'Unité de Gestion du Projet en accord avec les règles et règlements du PNUD.

### 3.6 Consultation de la société civile

Il est prévu un dispositif de la participation de la société civile à travers un Groupe de Conseil des Organisations de la Société Civile qui permettra la consultation, l'échange et le partage d'informations.

L'Unité de Gestion du Projet en consultation avec la CENA déterminera la composition et le mode de fonctionnement de ce Groupe de Conseil. Le Groupe se rencontrera une fois par mois et plus fréquemment en cas de besoin.

L'Unité de Gestion du Projet aura également recours au Comité Technique pour consulter et échanger des informations sur les activités d'assistance électorale au Bénin.

### 3.7 Communication et visibilité

L'Unité de Gestion, sous l'égide du Comité de Pilotage, maintiendra des contacts réguliers avec la communauté des bailleurs intéressés par le processus électoral au Bénin.

L'Unité de Gestion du Projet, en tant que Secrétariat du Comité de Pilotage, a la responsabilité de faire circuler toutes les informations pertinentes sur le Panier aux Parties Signataires, aux Partenaires au Développement et aux autres parties prenantes intéressées. L'Unité de Gestion rédigera le Procès Verbal des réunions du Comité de Pilotage et le communiquera aux Parties Signataires, et aux Partenaires au Développement dans les trois jours suivant la réunion. Des rapports périodiques et d'autres documents seront fournis aux Parties Signataires et aux Partenaires au Développement tel que spécifié en Annexe II.

L'Unité de Gestion du Projet devra, dans la mesure du possible, concevoir, développer et actualiser des archives électroniques des documents et informations sur le processus électoral au Bénin, disponibles pour toutes les parties prenantes au processus. Si le temps le permet, un site Internet sur le Panier pourra être conçu, développé et actualisé.

Le PNUD reconnaît l'importance de garantir la visibilité des Partenaires au Développement contribuant au Panier pendant chaque phase du projet. Des mesures et des initiatives spécifiques seront prises afin d'assurer la perception adéquate et la visibilité du rôle et des efforts de chaque Partenaire au Développement dans la mise en oeuvre du Panier. Les actions de visibilité qui seront planifiées et mises en oeuvre viseront trois groupes clés : les populations, le Gouvernement, la CENA et la communauté internationale des bailleurs. Ceux-ci pourront être spécifiés ultérieurement dans des accords de partage des coûts. Dans cette logique, les coûts liés aux actions de visibilité sont considérés comme éligibles dans le budget dudit projet.

Les logos des Partenaires au Développement contribuant au Panier, ainsi que du Gouvernement et de la CENA figureront dans l'en-tête des courriers envoyés au nom de l'Unité de Gestion du Projet.

#### **Partie 4 : Suivi et évaluation**

Le suivi du projet sera fait essentiellement par le Comité de Pilotage au niveau politique et l'Unité de Gestion du Projet avec la CENA au niveau opérationnel. Au démarrage du projet, l'Unité de Gestion du Projet établira conjointement avec la CENA un plan d'opérations détaillé avec les indicateurs de performance et le soumettra au Comité de Pilotage pour validation.

L'Unité de Gestion du Projet soumettra des rapports et développera des moyens de communication aux intervalles suivants :

- Rapport d'activités (deux fois par mois) – Description de la mise en oeuvre des activités par rapport aux résultats et aux indicateurs de performance figurant dans le Document de Projet du PNUD ;
- Rapport analytique sur les progrès (mensuel) – Etat des activités financées par le Panier dans le contexte général de préparation et de tenue des élections, en attirant l'attention sur les aspects importants qui auront un impact sur le calendrier de tenue des élections ;
- Etats financiers mensuels et état financier consolidé (à la fin du projet)